

AESH : une nouvelle grille de rémunérations

ÉCHELON	INDICE BRUT (IB)	INDICE MAJORÉ (IM)
11	505	435
10	493	425
9	478	415
8	463	405
7	450	395
6	437	385
5	422	375
4	404	365
3	388	355
2	374	345
1	359	335

La rémunération progresse de 10 points d'indice à chaque changement d'échelon. L'amplitude de la grille est de 100 points d'indice. Pour un-e AESH travaillant à 62%, cela représente une perspective d'augmentation de... 233 euros nets en 33 ans, soit 7€ par an !